

N° 4871<sup>5</sup>

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2002-2003

---

## PROJET DE LOI

portant création d'un second établissement d'enseignement  
secondaire technique à Esch-sur-Alzette

\* \* \*

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ETAT

(22.10.2002)

*Le Conseil d'Etat,*

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 11 octobre 2002 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI**

**portant création d'un second établissement d'enseignement  
secondaire technique à Esch-sur-Alzette**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 9 octobre 2002 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 2 juillet 2002;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 22 octobre 2002.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Marcel SAUBER

